

De :

>

Envoyé : jeudi 2 octobre 2025 12:47

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>

Objet : à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons appris qu'un projet de construction d'une trentaine de logement pourrait être envisagé dans notre quartier et nous sommes effarés à cette idée. La circulation est déjà complètement saturée aux heures de pointe et dangereuse presque tout le temps. Nous avons du mal à entrer et sortir de chez nous en toute sécurité car peu de visibilité comme beaucoup de propriétés ici. De plus, comment envisager le passage de camions en grand nombre alors que par endroit on peine à croiser une voiture.

Par ailleurs, si un feu venait à se déclarer dans ce quartier comment évacuer un nombre toujours croissant de véhicules...

Pour toutes ces raisons nous sommes pour la suppression de l'OAP Font de Pouille et la requalification de la zone en zone naturelle.

Sincères salutations

Mr BERTOLOTTI Thierry
Mme KAURA Anne

83210 Solliès Toucas

-----Message d'origine-----

De : Yvon Breton <[mailto:Yvon.Breton@solliès-toucas.fr]>

Envoyé : jeudi 2 octobre 2025 16:18

À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solliès-toucas.fr>

Cc : Joelle Breton <[mailto:Joelle.Breton@solliès-toucas.fr]>; Mairie de Solliès-Toucas <[mailto:mairie@solliès-toucas.fr]>; Alexandra HUARD <[mailto:Alexandra.Huard@solliès-toucas.fr]>

Objet : Avis d'Enquête Publique afférente à la modification numéro 2 du PLU de Solliès-Toucas (projet OAP « Font de Pouille »)

Monsieur le Commissaire enquêteur, cher Monsieur,

Nous avons été informés qu'un projet de construction d'une trentaine de logements dans le secteur « La Font de Pouille » pourrait être envisagé.

Ce projet, incompatible avec les objectifs écologiques du PLU et inapproprié dans le cadre de la préservation de la Vallée du Gapeau, appelle de notre part beaucoup de réserves, notamment pour les remarques suivantes :

- augmentation du trafic routier déjà saturé à plusieurs moments de la journée en raison d'infrastructures totalement inadaptées à la croissance de la population dans le secteur de Valaury déjà bien trop urbanisé,
- augmentation du risque d'accidents pour les piétons, les véhicules 2 roues et 4 roues sur une voie déjà très dangereuse notamment pour les enfants nombreux dans ce quartier avec la proximité du Pumptrack,
- augmentation des nuisances de plusieurs ordres pour les riverains (bruit, pollution, suppression de zones vertes pour la construction des 30 logements),
- augmentation de la pollution due aux gaz d'échappements des véhicules notamment en raison de l'évolution exponentielle du passage des poids lourds de plus en plus nombreux qui entraînent des blocages et bouchons de plus fréquents notamment lors de croisements de véhicules trop larges,
- augmentation du risque incendie due à l'accroissement des constructions dans une zone très exposée aux feux,
- accroissement des difficultés d'évacuation en cas d'incendie,
- etc....

Pour toutes ces raisons. dont la liste n'est pas exhaustive, nous sommes effarés par ce projet de construction et demandons donc sa suppression et la préservation du secteur concerné en le requalifiant en zone naturelle.

Nous vous remercions pour votre écoute et comptons sur le sens des responsabilités des personnes habilitées à se prononcer sur ce projet.

Bien sincèrement,

M et Mme BRETON

83210 Solliès-Toucas

Yvon BRETON

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

De : Brigitte TRUCCO < >
Envoyé : dimanche 5 octobre 2025 14:28
À : Urbanisme Solliès Toucas <urba@mairie-solles-toucas.fr>
Objet : à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solliès-Toucas, nous tenons à vous faire part des observations suivantes :

L'AOP 2(Font de pouille), rédigée lors de la révision 2018 du PLU, prévoit la création d'une zone d'habitat pour une trentaine de logements qui serait desservie par une voie d'accès qui longerait des propriétés de l'impasse des coquelicots me semble en contradiction totale avec les logiques écologiques actuelles, la recherche permanente de revégétaliser nos communes et la protection des massifs boisés de notre quartier.

En effet un tel projet aurait des répercussions catastrophiques en terme écologique. Tout d'abord l'importante déforestation de la zone qu'il faudrait entreprendre pour réaliser un tel projet entrainerait la disparition de chênes centenaires, de sources naturelles se trouvant sur cette zone ainsi que d'espèces animales telle que le pivert vert, espèce protégée (arrêté ministériel du 29/10/2009). Il me semble également important de signaler que la création d'une trentaine de logements aggraverait la situation d'inondation des parcelles de terrains se situant chemin des Hubacs. Car un tel projet entrainerait une réduction notable des sols ayants capacités à absorber et à drainer les fortes pluies de notre région et aggraverait de facto la situation d'inondations des terrains se positionnant en dessous de la zone concernée. Ceux-ci ayant déjà été fortement impactés par les constructions de 2011 sur les terrains mitoyens à la zone concerné par ce nouvel aménagement.

De plus, la voie d'accès qui est prévue et le très grand nombre de véhicules qui la fréquenterait ne ferait qu'accroître la saturation de la route de Valaury. D'autant plus que cette route ne peut être élargie. En sus la surfréquentation de cette route engendrerait également une insécurité considérable pour les piétons. Le risque d'accident serait accru pour nos enfants ou adolescents qui, aujourd'hui, doivent marcher sur la chaussée en l'absence de trottoir et l'impossibilité d'en créer, pour rentrer chez eux après les cours et ce bien souvent la nuit. Il est en effet très fréquent de croiser des jeunes piétons le soir après 18H sur cette route rentrant chez eux dans des conditions de visibilité très faible.

Ces situations ne nous semblent pas acceptables.

En fonction de quoi nous demandons la suppression de l'AOP 2 (Font de Pouille) à l'occasion de la révision du PLU 2025. Et ceci en adéquation avec la protection des massifs boisés surplombant la vallée s'inscrit pleinement dans la logique du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Corordialement

Mr. COLONNA Stéphane

83210 sollies-toucas